



# MAIRIE DE VALROS

**ARRÊTÉ**  
**Donnant délégation de fonctions à une conseillère**  
**Municipale pour la célébration d'un mariage**  
pour Mme Marie-Antoinette MORA

**Valros, l'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai,**  
Arrêté n°20260051- Délégation de signature.

Le Maire de la Commune de VALROS,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,  
Vu les procès-verbaux de l'élection de la municipalité du 21 mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Marie-Antoinette MORA de manière exceptionnelle le samedi 20 juin 2026.

## ARRETE

**Article 1 :** Madame Marie-Antoinette MORA, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir le samedi 20 juin 2026 les fonctions d'officier d'état-civil, notamment pour célébrer les mariages.

**Article 2 :** Délégation est également donnée à Madame Marie-Antoinette MORA, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

**Michel LOUP**  
Maire de Valros

